

Lille, le 28 juillet 2026

Chèr(e)s collègues,

Par devoir de transparence et par souci de clarté, nous souhaitons apporter quelques précisions sur la réalité du dossier NBI suite à la diffusion d'un tract par l'UFAP Nord le 23 juillet 2026.

Un préalable mérite toutefois d'être rappelé : **Au SPIP 59, comptez mieux, vous n'êtes pas majoritaires mais en position d'égalité avec la CGT EPI 59/62.**

Ensuite, on peut répondre, sans trop se tromper, à la question que l'UFAP souhaitait poser au DGAP sur la NBI : Le DGAP porte très certainement un intérêt très modeste au sujet, à supposer qu'il ait un avis sur la chose.

D'ailleurs, cette référence à la NBI dans la communication de l'UFAP apparaît pour le moins décalée au regard de la réalité de ce rendez-vous (lire le tract de la CGT EPI 59/62 : « une visite officielle ... officiellement annulée » du 28 juillet 2026) et semble surtout destinée à entretenir l'idée d'un engagement de leur organisation sur ce dossier, le tout en période d'élections professionnelles.

Chacun sait que le **travail de fond sur la NBI a été porté par la seule CGT EPI 59/62** : en CSA-S, auprès de la DISP de Lille, de la DGAP, puis devant le tribunal administratif.

Les vieilles habitudes ont la vie dure. L'UFAP semble une nouvelle fois préférer récolter les fruits du travail des autres plutôt que d'assumer son propre bilan.

Pour notre part, nous considérons que l'éthique doit demeurer au cœur de l'engagement syndical. La CGT EPI 59/62 a fait le choix de partager librement et gratuitement son travail et d'accompagner l'ensemble des agents, sans condition d'adhésion. Ici, 2 pratiques s'opposent.

A notre sens, le véritable engagement syndical ne se résume pas aux tracts et aux déclarations d'intention. Il consiste aussi à siéger dans les instances où se discutent les conditions de travail et les droits des personnels. **L'absence de l'UFAP au CSA-FS de fin mai, sans même que la direction n'en soit préalablement informée, en dit sans doute davantage que bien des discours.**

Des rendez-vous manqués lorsqu'il fallait prendre position, des enjeux manqués lorsqu'il fallait les identifier et les porter. Mais quand il s'agit de revendiquer les mérites d'un travail engagé par d'autres, certains savent opportunément se montrer présents.

L'engagement ne se revendique pas. Il se prouve. Si cette conception du syndicalisme est aussi la vôtre, construisons-la ensemble.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

⇒ Une **voix** pour les personnels,
une **force** pour nos métiers.



VOTEZ



INSERTION PROBATION